COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

CALENDRIER ÉLECTORAL

Vendredi 6 juin 2014 au plus tard

Publication dans toutes les communes du département de l'arrêté préfectoral fixant les modalités électorales

Mardi 10 juin 2014 à 9h00

Date de début de dépôt des candidatures à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction des collectivités territoriales et de l'environnement - Bureau du contrôle de légalité - *Service Intercommunalité*)

<u>Mardi 17 juin 2014 à 16 H 00</u>

Date limite de dépôt des candidatures à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction des collectivités territoriales et de l'environnement - Bureau du contrôle de légalité - Service Intercommunalité)

Du Mercredi 18 juin à 9 H au Vendredi 20 juin 2014 à 15 H30

Délai supplémentaire en cas de candidature(s) individuelle(s) ou collectives non conformes

Lundi 23 juin 2014

Publication par le Préfet des candidatures régulièrement déclarées et enregistrées

Vendredi 27 juin 2014 à 12h00

Date limite de dépôt à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction des collectivités territoriales et de l'environnement - Bureau du contrôle de légalité - Service Intercommunalité) des bulletins de vote et, le cas échéant, des professions de foi, par les candidats

- taille maximum des bulletins de vote: 148 mm x 210 mm
- taille maximum des professions de foi : 210 mm x 297 mm

Mardi 1er juillet 2014

Date limite de l'envoi aux électeurs (maires du département, présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et présidents des syndicats mixtes et syndicats de communes) des instruments de vote par correspondance, à savoir :

- bulletins de vote des candidats et, le cas échéant, professions de foi
- et 2 enveloppes (intérieure de couleur violette et extérieure de couleur blanche)

Mercredi 2 juillet 2014

Ouverture de la période de vote par correspondance

Vu pour être annexé à notre errêté de ce jour Clermont-Ferresid, le 0 2 JUIN 2014 Le Préfei,

Mercredi 9 juillet 2014

Date limite de réception des plis à la Préfecture du Puy-de-Dôme

JEUDI 10 juillet 2014 à partir de 9 H 30

Dépouillement des votes et proclamation des résultats par le Préfet

Pour le préfet et par déféguion,
Le chargé de manieu.

Danielle BA